



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 15 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze le quinze septembre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Pascale FRANÇOIS, Céline GALLICHER LAVANNE, Sylvain GODU, Françoise JOURDE, Béatrice LEFRANÇOIS, Sylvain LEFRANÇOIS, Guillaume L'HUILLIER, Aldric OFFROY, Sophie PARIS, Isabelle PESQUET, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Aucun

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Béatrice LEFRANÇOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Modification de la longueur de voirie communale](#)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la création de nouvelles voiries (résidence des Prés et chemin d'accès à la déchetterie) et à l'intégration de voies dans le domaine public (chemin des 4 Acres, résidence les Charmilles, résidence Saint Georges, résidence Les Tilleuls, impasse des Buissons, et voies de desserte des écoles et de la mairie), il est souhaitable de modifier la longueur de la voirie communale déclarée chaque année aux services de l'Etat ; cette donnée étant prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que le pourcentage de dotation attribué à la voirie communale étant faible, l'augmentation de la longueur aura peu d'impact. Il est cependant souhaitable de procéder à cette modification afin de déclarer la longueur totale réelle de la voirie communale.

Il ajoute que ce chiffre a été transmis à la CREA ; la voirie devenant métropolitaine à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Ancienne longueur de voirie communale : 14 738 mètres
- Longueur totale de voirie créée et intégrée : 1 372 mètres
- Nouvelle longueur de voirie communale : 16 110 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la longueur de la voirie du domaine public communal à 16 110 mètres.

Installation par l'Etat d'une sirène d'alerte et d'information des populations

Vu le Code de la Sécurité Intérieure articles L.112-1, L.711-1, L.721-1, L.721-2 et L732-7,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales article L.2212-2 5°,

Vu le Décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au Code National d'Alerte,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le souhait des services de l'Etat d'installer une sirène étatique d'alerte et d'information des populations sur la mairie.

L'ensemble des frais d'installation et d'entretien sera réglé par l'Etat. Seuls sont à la charge de la commune les frais de raccordement au réseau électrique et la fourniture en électricité.

Cette sirène pourra être déclenchée à distance par les services de la Préfecture ou en direct par la mairie en cas de besoin.

Monsieur le Maire précise que la commune possédait auparavant une sirène située sur la caserne des pompiers mais que celle-ci n'était pas entendue sur l'ensemble de la commune, notamment sur le Genetey.

Les pompiers n'en ayant plus l'utilité et le coût de remise aux normes étant trop élevé, les travaux n'ont pas été réalisés.

La nouvelle sirène, audible sur l'ensemble de la commune, sera installée par l'Etat sur le pignon de la mairie donnant vers les écoles qui pourront également l'utiliser dans le cadre de leurs exercices de mise en sûreté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la mise en place d'une sirène étatique d'alerte et d'information des populations sur la mairie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette installation.

Monsieur le Maire précise qu'une formation sur le fonctionnement et l'utilisation du dispositif sera dispensée en mairie par la Préfecture. Une information sur la démarche à suivre en cas de déclenchement de la sirène sera ensuite transmise aux Boschervillais.

Monsieur le Maire ajoute qu'en cas de déclenchement de l'alerte la commune met en place son Plan de Sauvegarde Communale dont le préposé en mairie est Monsieur Jean-Christian CORDIER, Conseiller Délégué.

Réfection de la cour des écoles maternelle et élémentaire – Choix de la Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il devient indispensable de procéder à la réfection de la cour des écoles maternelle et élémentaire et propose de missionner un bureau d'études pour travailler sur le projet.

Après consultation, deux offres de Maîtrise d'Œuvre ont été reçues en mairie.

La Commission d'Appel d'Offres réunie lundi 15 septembre 2014 propose, après analyse, de retenir le bureau d'études EC3D selon l'offre suivante :

Levés topographiques = 1 950 € HT

AVP = 2 450 € HT

Forfait provisoire de rémunération : 12 000 € HT au taux de 6 % pour une enveloppe estimée de travaux de 200 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que cette étude comprend la réalisation des travaux de remise à niveau des cours, le remplacement des murets, clôtures et portails ainsi que la réfection des toilettes extérieures de l'école primaire.

L'avant projet, qui prendra en compte l'ensemble des normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), sera affiné en concertation avec les enseignants et parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir le bureau d'études :

EC3D

32 rue Georges Clémenceau

76530 GRAND COURONNE

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2014 des sommes nécessaires à cette opération.

Vente de prairies communales au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)

Vu la délibération du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du PNRBSN du 7 juillet 2014, approuvant l'acquisition de prairies communales sur la commune de Saint Martin de Boscherville,

Vu la politique du PNRBSN de préservation des espaces naturels et agricoles et son partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Maritime,

Considérant le souhait du Parc d'acquérir des terrains en zone humide afin d'y mettre en place une gestion adaptée,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du PNRBSN de racheter à la commune les prairies suivantes pour une surface totale de 33,98 ha :

Parcelle	Surface Ha
B 113	0,74
B 120	1,14
B 121	0,90
B 122	1,23
B 123	0,64
B 124	0,46
B 125	0,49
B 126	0,65
B 127	0,67
B 128	1,17
B 129	0,68
B 130	1,15
B 131	1,02

Parcelle	Surface Ha
B 132	0,89
B 133	0,87
B 134	0,96
B 135	0,76
B 136	0,78
B 137	0,78
B 138	0,82
C 32	1,14
C 36	0,61
C 37	0,58
C 38	0,62
C 39	0,57
C 40	0,60

Parcelle	Surface Ha
C 41	1,46
C 42	0,70
C 43	0,67
C 44	0,75
C 45	0,62
C 46	0,55
C 47	0,69
C 48	0,94
C 158	0,51
C 159	1,01
C 160	1,31
C 161	1,00
C 162	2,84

Les parcelles étant vendues occupées et conformément à l'estimation faite par France Domaine, le Parc propose à la commune une acquisition à 3 000 €/ha, hors frais, soit un prix total de 101 940 €.

Le PNRBSN s'engage à ce que la gestion des parcelles reste entre les mains des exploitants en place en conservant les baux conclus par la commune et intégrera progressivement, en accord avec les locataires, des clauses environnementales.

Monsieur le Maire indique qu'un loyer symbolique sera demandé aux locataires en échange de contraintes plus strictes que celles actuelles (date de fauche...) et précise que le cadre Natura 2000 ne prévoit pas le retrait du droit de chasse.

Monsieur le Maire ajoute que la commune n'ayant pas vocation à gérer des prairies ne conservera que quelques parcelles situées derrière la déchetterie et les parcelles plantées d'aulnes situées au Mesnil.

Il précise que les recettes issues de la location de ces terres sont faibles, de l'ordre de 2 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- **décide** de vendre au PNRBSN les prairies communales citées ci-dessus au prix de 3 000 €/ha soit un total de 101 940 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en raison de la faible fréquentation de la mairie le mercredi et le samedi, de modifier les horaires d'ouverture au public.

Il précise qu'il est souhaitable de conserver la permanence du premier samedi de chaque mois mais propose de fermer la mairie le mercredi.

Monsieur le Maire indique que la commune aura moins de dossiers à traiter en raison du transfert de compétences à la métropole à compter du 1^{er} janvier 2015. Un accueil téléphonique sera assuré par la métropole afin de répondre aux questions du public.

La décision de modification des horaires ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal mais Monsieur le Maire souhaitait l'avis de l'ensemble des élus.

Il rappelle les horaires actuels :

Horaires actuels d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 15h à 18h

1^{er} samedi de chaque mois hors juillet et août : 9h à 12h00

Et présente les nouveaux horaires :

Nouveaux horaires d'ouverture au public à compter du 1^{er} octobre 2014 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h à 18h

1^{er} samedi de chaque mois hors juillet et août : 9h à 12h30

Monsieur le Maire précise que ces horaires pourront être adaptés en cas de besoins des Boschervillais.

Un recueil de suggestions et réclamations est disponible au bureau d'accueil de la mairie.

Questions diverses

- **Métropole :** Monsieur le Maire indique que la métropole comptera 5 pôles, 1 pôle pour la ville de Rouen et 4 pôles regroupant entre 80 000 et 100 000 habitants.
St Martin de Boscherville fait parti du pôle s'étendant sur toute la Boucle de Roumare du Trait à Malaunay et inclut également la commune de Mont Saint Aignan.
La mairie ne dispose que de peu d'information à l'heure actuelle concernant le futur fonctionnement des pôles de la métropole. Seule une rencontre a eu lieu en mairie avec le Directeur de pôle dont les bureaux devraient se situer sur Canteleu.
Parmi les compétences reprises figurent la totalité de l'éclairage public (investissement, entretien et fourniture en énergie), la reprise de la voirie communale à compter du 1^{er} janvier 2015 et la voirie départementale à compter du 1^{er} juillet 2016.
- **Travaux d'aménagement de la route de Duclair (RD982) :** Les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public seront terminés avant fin 2014. Les travaux d'aménagement seront plutôt réalisés fin 2016-début 2017 en raison du transfert de compétence entre le département et la métropole.
- **Commission Communale des Impôts Directs :** Les membres de la commission retenus par les services des impôts sont les suivants :

Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
- Jean-Michel BRESSOT	- Nicolas BOURGAIS
- Fabien GRAS	- Georges CHEVALLIER
- Guillaume L'HUILLIER	- Florence GODU
- Françoise BERLAND	- Alain JOURDE
- Elisabeth DE BEAUPUIS	- Didier MOUCHARD
- Jacques MICHEL	- Jacques FRANÇOIS

La Commission Communale des Impôts Directs se réunit une fois par an (février/mars) à la demande des services fiscaux afin d'émettre un avis sur le classement des constructions neuves ou des propriétés ayant subi des modifications.

- **Point sur les rythmes scolaires :** retour très positif des parents sur les activités périscolaires proposées.
 - Inscriptions aux activités périscolaires : entre 80 et 85 enfants inscrits en primaire sur 98 élèves au total et entre 30 et 34 enfants inscrits en maternelle sur 45 élèves au total.
 - Subvention CAF : non reçue à ce jour.
 - Fréquentation de la cantine le mercredi : 50 enfants.
 - Garderie périscolaire : augmentation de la fréquentation le soir (entre 48 et 52 enfants contre entre 38 et 40 avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires) et diminution de la fréquentation le matin (environ 20 enfants contre environ 30 avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires).

Mercredi après midi : 13 enfants inscrits dont 6 d'Hénouville.
- **FILOR :** Un point a été réalisé sur le service FILOR dont le contrat se termine fin 2014 et sera reconduit en 2015 car très apprécié dans les petites communes.
 Une demande a été appuyée pour la mise en place d'un arrêt au Marais sur le bas de la chaussée Saint Georges.
 D'autres emplacements seraient souhaitables sur la commune (au bout du Genetey et sur la route d'Hénouville). Le souhait de FILOR reste cependant de ne pas démultiplier les points d'arrêt.
- **Radar pédagogique :** Un radar pédagogique indiquant la vitesse des automobilistes en entrée de bourg a été installé sur la route de Duclair dans le sens Duclair-Rouen. Ce radar, prêté par le département, restera à cet emplacement durant un mois puis sera placé sur la route de Quevillon, un peu avant la grange. Les statistiques obtenues permettront de déterminer si l'achat d'un radar par la commune permettrait de réduire la vitesse et ainsi d'améliorer la sécurité
- **Prochaine séance du Conseil Municipal :** début novembre 2014.

Séance levée à 22 heures 15

Le Maire,
Hubert SAINT



